

Loi de l'impôt sur le revenu

Sous quelque angle que vous vous placiez, je ne crois pas que les réalisations de notre gouvernement lui ait valu des éloges. Avec un bilan pareil, où l'impôt fédéral sur le revenu a augmenté de 20 p. 100 par an au cours des cinq dernières années et que les salaires, selon la déclaration du ministre des Finances (M. Turner), augmentent de 7.5 p. 100 par an, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que mon chef ait prôné, durant la dernière campagne électorale, l'adoption d'un mécanisme d'indexation qui permettrait au salarié moyen d'obtenir une compensation salariale en cas d'inflation? Il est regrettable qu'en 1973 le salarié moyen canadien ne puisse pas profiter de la proposition de mon chef. Si l'on adopte la mesure élaborée par le ministre des Finances et qui s'inspire largement de notre proposition en ce qui concerne l'indexation, il faut espérer qu'en 1974, le salarié moyen obtiendra une compensation en cas d'inflation.

● (1500)

Lorsqu'on considère la mesure concernant l'impôt sur le revenu des sociétés, il est bien évident que notre gouvernement a coûté, en termes de pouvoir d'achat après l'imposition, de \$140 à \$180 par an en pouvoir de dépense au contribuable moyen au Canada. Compte tenu du fait qu'il y a 10 millions de contribuables, cela représente un peu plus d'un milliard de dollars perdus en pouvoir d'achat à la suite de la mauvaise administration de notre pays.

On devrait faire ressortir un autre point à l'occasion de l'étude du bill C-132. Le ministre des Finances en a parlé hier. Nous ne devons pas nous contenter de dire que bien que notre pays connaisse l'inflation, comparé aux autres pays industrialisés, nous ne nous en tirons pas trop mal. Je parle encore une fois de la publication que j'ai mentionnée. Au cours du premier trimestre de l'année en cours, le taux d'inflation au Canada était de 7.7 p. 100. Au Royaume-Uni, qui avait l'un des taux d'inflation les plus élevés du monde, on l'a abaissé à 7 p. 100. Cela est attribuable en partie à la politique de contrôle des prix et des salaires que ce pays a adoptée. Le taux aux États-Unis est de 5.8 p. 100, et, en France, de 3.5 p. 100.

Il est regrettable qu'hier, le ministre des Finances ait fait diverses comparaisons, en général sans contexte, pour indiquer que notre taux d'inflation n'est pas supérieur à celui des États-Unis. En fait, pour toute l'année 1972, notre taux d'inflation fut de 5.1 p. 100, contre 3.4 p. 100 aux États-Unis. Notre taux d'inflation a été supérieur de 50 p. 100 à celui des États-Unis.

Il est intéressant de noter qu'en avril dernier, notre taux d'inflation est monté de 1.1 p. 100, contre 0.7 p. 100 aux États-Unis. Le ministre des Finances a eu bien soin hier de ne pas en parler. Nous avons là un bel exemple de contraste entre les mesures prises par deux gouvernements voisins. Avec un taux d'inflation de 1.1 p. 100, notre gouvernement persiste à penser qu'il n'a pas besoin d'essayer de faire autre chose que de prendre ce qu'il appelle des mesures monétaires et fiscales, tandis qu'aux États-Unis, avec une augmentation de 0.7 p. 100 au cours du même mois, on essaie au moins de prendre certaines mesures pour juguler la montée en flèche des prix.

Je veux aller plus loin et donner des détails. On comprendra alors peut-être plus facilement. On a souvent dit que le prix des aliments est une des grandes causes de la

poussée inflationniste chez nous. Cela est parfaitement vrai jusqu'à un certain point. Une autre chose dont on n'a toutefois pas parlé autant qu'on aurait dû le faire, est l'inflation dans le secteur immobilier. Chez moi, par exemple, le gouvernement devrait se reconnaître en quelque sorte responsable de ce qui s'est passé à Newmarket où, j'en suis témoin, on a signé des offres d'achat de maisons en automne 1972 et au printemps, ces mêmes maisons ont été vendues \$6,000 plus cher. Je pourrais signaler au ministre des Finances une offre d'achat signée à Newmarket le 27 avril 1973. L'acheteur a accepté de payer \$29,500 pour une maison achetée par le vendeur le 19 juin 1972 au prix de \$24,500, ce qui représente une augmentation de \$5,000 pour cette courte période.

Je connais un cas semblable à Aurora. Une dame a acheté une maison le 15 mars de cette année pour \$30,500, alors que le vendeur l'avait achetée le 6 octobre dernier pour \$23,900. Les maisons achetées il y a deux ans à Thornhill pour \$42,000 se vendent maintenant \$64,000. Une maison achetée à Markham il y a un an pour \$34,000 s'est vendue récemment pour \$61,000. Dans la ville de Cambridge, les terrains qui se vendaient \$9,000 avant Noël valent maintenant de \$14,000 à \$16,000. Dans le township de West Gwillimbury, dans le comté de Simcoe, une maison qui s'était vendue \$33,500 le 28 septembre 1972 a été revendue le 30 mai de cette année pour \$42,000. Ce genre de poussée inflationniste exige de la part du gouvernement plus d'initiatives qu'il n'en a prises jusqu'à présent.

Ce n'est là qu'un des aspects de la question. Ce qui ne cesse de m'étonner c'est que devant les comités ou à la Chambre, le ministre des Finances et ses fonctionnaires n'ont encore jamais montré qu'ils comprenaient vraiment ce qu'ils faisaient. Nous leur avons demandé s'ils avaient l'intention de compter uniquement sur les mesures monétaires et fiscales pour remédier aux problèmes économiques du pays. Nous pouvons supposer que c'est ce qu'ils font même s'ils n'ont jamais été très précis. Nous avons essayé d'établir quelles sont les visées économiques du gouvernement. Se dirige-t-il vers une politique de resserrement ou d'expansion monétaire ou a-t-il des visées résolument expansionnistes?

Là encore, je peux fournir des exemples précis au ministre. Des petits hommes d'affaires m'ont dit que leur banque à charte leur demandait maintenant de payer 10.5 p. 100 d'intérêt sur leurs emprunts commerciaux alors que le premier ministre (M. Trudeau) nous a dit que nos banques prêtaient à raison de deux taux. Si c'est vrai, je suppose que l'homme d'affaires moyen paye le taux élevé tandis que le brasseur d'affaires paye le taux relativement bas. En examinant ces chiffres, nous devrions voir au moins dans quelle mesure le gouvernement compte recourir aux restrictions de crédit, sans doute pour remédier à l'inflation, sans vouloir admettre qu'il faut prendre d'autres mesures que les mesures monétaires et fiscales dans un pays industriel. Nos banques à charte ont le droit d'accepter des dépôts de l'étranger jusqu'à concurrence de 1.1 milliard de dollars, chiffre qui représente 628 millions de plus qu'il y a un an et le montant le plus élevé que les banques à charte canadiennes aient détenu au cours de notre histoire. Les chiffres dont je fais mention sont ceux des actifs nets de l'étranger. Je trouve à propos de le signaler durant l'examen du bill C-192.